



Réf. Farde e-Assemblées : 2563612

N° OJ : 131

Projet d'Arrêté - Conseil du 18/12/2023

Objet : Signature de la convention de subvention Scalable Cities pour le projet "Building the foundations of a Digital Twin for Brussels".

Le Conseil communal,

Vu la politique communale de la Ville de Bruxelles visant à devenir une "Ville intelligente au service de tous" et la stratégie Smart City qui inclut le développement d'un Digital Twin pour la Ville de Bruxelles;

Vu la participation de la Ville de Bruxelles dans l'initiative Scalable Cities lancée par la Commission européenne (via Energy Cities) réunissant les villes partenaires des projets « Smart Cities and Communities » tels que le projet RESPONSE ;

Vu la participation de la Ville à l'appel à projets « Scalable Cities Action Grant » lancé par la Commission Européenne avec le projet nommé "Building the foundations of a Digital Twin for Brussels" visant à définir une feuille de route technique claire et des critères d'acceptation pour le développement du Digital Twin de la Ville (farde 2531207 - accord donné lors du Collège du 25/05/2023 - voir annexe);

Considérant la sélection du projet "Building the foundations of a Digital Twin for Brussels" par Scalable Cities et l'octroi d'un subside de 48.150,00 EUR pour sa mise en oeuvre;

Considérant que le marché AFA/013185/DDR a déjà été attribué afin de réaliser les différentes activités couvertes par le projet sélectionné "Building the foundations of a Digital Twin for Brussels" et que le subside Scalable Cities permettra donc de couvrir une partie de son prix;

Considérant qu'un Grant Agreement, ou convention de subvention (ci-joint), doit être signé par un représentant officiel de la Ville avant le début du projet;

Considérant que le Grant Agreement vise à établir les règles, droits et obligations d'Energy Cities et de la Ville de Bruxelles concernant :

- la mise en place, le suivi, l'évaluation et la finalisation du projet;
- l'octroi de la subvention;
- la gestion de la propriété intellectuelle, la confidentialité.

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins,

ARRETE :

Article unique : La convention de subvention de Scalable Cities pour le projet "Building the foundations of a Digital Twin for Brussels" entre la Ville et Energy Cities est adoptée.

Annexes :

[Convention de Subvention Scalable Cities - original \(EN\) \(Consultable au Secrétariat des Assemblées\)](#)

[Convention de Subvention Scalable Cities - traduction FR \(Consultable au Secrétariat des Assemblées\)](#)

[Formulaire de candidature Scalable Cities Action Grant \(Consultable au Secrétariat des Assemblées\)](#)

